

## COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU : 30 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs ACINA Alain, BERTHELOT Vincent, COZ Hélène, DESERT Christelle, HAMON Pascal, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, LOURADOUR-DURAND Gisèle, MARTIN Jean-Loup, PERRON Christian, SAGEAN Laurence.

Etaient Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jean-Loup, Mme LE BOUCHER Gwénaëlle ayant donné pouvoir à Mme SAGEAN Laurence, Mme RUCET Angélique ayant donné pouvoir à Mme DESERT Christelle.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle.

#### 68/2015 – DELIBERATION PORTANT AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE 2015/2021

Le 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le projet de schéma dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce schéma comporte 2 sous-parties :

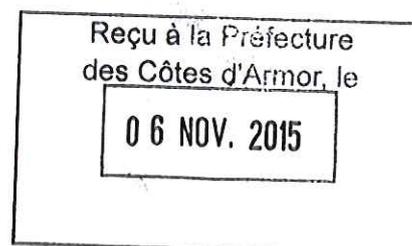
- La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.
- La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

Le projet de schéma est soumis à l'avis du Conseil en ce qui concerne :

- 1) La fusion de Dinan Communauté avec la Communauté de Communes (CC) Pays de Caulnes et Rance Frémur sans intégrer la CC du pays de Duguesclin,
- 2) La dissolution du SIVOM du Rocher des trois Communes et réorganisation de l'exercice de ses compétences.

Concernant le premier point, le Conseil Municipal émet un avis défavorable. En effet, Le Conseil souhaite que la Communauté de Communes du pays de Duguesclin rejoigne Dinan Communauté et non pas Lamballe avec l'argument suivant : 80 % des flux commerciaux et scolaires provenant du pays de Duguesclin vont vers Dinan et non pas Lamballe malgré la RN12.

Abstentions : 1 (Vincent BERTHELOT)  
Votes pour : 14 (dont 3 par procurations)



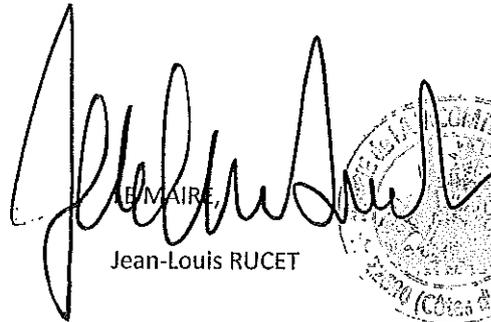
Concernant le second point, le Conseil Municipal se prononce en faveur du maintien du SIVOM du rocher des 3 Communes par le système actuel : convention entre les 3 communes.

Abstentions : 4 (Christian PERRON, Vincent BERTHELOT, Laurence SAGEAN et Gwénaëlle LE BOUCHER par  
procuration)

Votes pour : 11 (dont 2 par procurations).

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

  
LE MAIRE,  
Jean-Louis RUCET



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE

DE DINAN LE 11 2015